

Athlétisme en Salle

MODALITES DE QUALIFICATION **au Championnat de France Universitaire 2018-2019**

Nous vous informons des décisions qui ont été prises par la *Ligue Pays de la Loire du Sport Universitaire* et vous précisons les modalités de sélection, **dans notre académie**, pour les championnats de France universitaires d'athlétisme en salle qui se dérouleront à **AUBIERE (Clermont Ferrand) le 31 janvier 2019**.

Deux championnats qualificatifs sont organisés dans la Conférence Centre-Ouest : **Rennes le 29 novembre et Mondeville le 10 janvier**. Pour les étudiants qui ne pourraient participer ni à l'une ni à l'autre de ces deux compétitions (**JUSTIFICATIF INDISPENSABLE !**), nous utiliserons les résultats obtenus lors des épreuves officielles FFA pour établir la liste des athlètes qualifié(e)s.

CONDITIONS A RESTECKER pour prétendre à une qualification au chpt de France Universitaire

- 1- Si les étudiant(e)s sont licencié(e)s à la FFA et à la FFSU : il suffit de choisir deux compétitions officielles **et seulement deux** au cours desquelles les performances pourront être prises en compte. **Votre choix devra parvenir à la Ligue du Sport U, avant la ou les compétition(s) choisie(s)**.
- 2- Si les étudiant(e)s sont licencié(e)s à la FFA mais pas à la FFSU : ils (elles) devront être OBLIGATOIREMENT licencié(e)s FFSU **avant la date des compétitions choisies**. Le point « 1 » sera alors applicable.
- 3- Si les étudiant(e)s ne sont pas licencié(e)s à la FFA mais sont licenciés à la FFSU : ils (elles) doivent également choisir deux compétitions FFA et pourront y participer en faisant la demande, suffisamment tôt, auprès de la structure organisatrice. Ces étudiant(e)s seront classés hors concours mais leurs performances seront validées pour la FFSU.
- 4- Les étudiant(e)s ne sont ni licencié(e)s à la FFA ni à la FFSU. Il sera, alors, URGENT de prendre une licence FFSU pour suivre l'une des démarches précédentes (protocole point «2 »).
- 5- Les **résultats** des compétitions et épreuves choisies **devront être communiquées le plus rapidement possible à la Ligue du Sport U** et **AVANT LE 11 JANVIER** : paysdelaloire@sport-u.com / 02.40.94.49.50.

ENREGISTREMENT DE VOS CHOIX EN LIGNE

<https://goo.gl/forms/tBWF5EeHJses8PT83>

CHALLENGES :

Les différents challenges sont soumis à des minima qualificatifs. Ces minima dépendent des totaux de points réalisés par les membres d'une même équipe de chacun de ces challenges, qui sont : Vitesse (60m, 200m, 60m haies, Courses (400m, 800m, 1500m masculins, 400m haies), Concours (sauts et lancer. Par ailleurs un quota ACADEMIQUE (individuels PLUS participants pour les équipes) de qualifié(e)s est reconduit cette année.

C'est la Ligue du Sport U qui officialisera la liste des qualifié(e)s via ce quota.

Nous vous renvoyons au règlement complet, en ligne sur le site de la FFSU.